

Comité Social d'Administration Ministériel

Des promesses pour la Douane. Rien pour les autres !

Un CSAM s'est tenu le 16 avril 2026 sous la présidence du ministre de l'Action et des Comptes Publics, David Amiel.

Cette réunion avait les points suivants à l'ordre du jour :

- modifications du décret portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques et décret portant déconcentration de la gestion de certains personnels à la direction générale des finances publiques ;
- Document d'orientation sur la stratégie ministérielle de formation 2025-2027 ;
- Élections professionnelles : arrêté recensant les comités sociaux d'administration des ministères économiques et financiers et de leurs établissements publics (pour avis, sous réserve).
- Charte ministérielle d'utilisation des outils numériques

Les propos du ministre

Le ministre est revenu sur le projet de loi RIPOST qui dans son axe7, attaque clairement la Douane en prévoyant que la police ou la gendarmerie puissent se prévaloir des prérogatives de l'article 60 et procéder à des contrôles et fouilles sans réquisition du procureur. L'USD **FO Douane** a alerté le ministre et dénoncé ce texte avec le soutien de **FO Finances**.

Le ministre Amiel a souligné le caractère régalien et l'excellence de l'administration de la douane, rappelé son fort ancrage à Bercy et s'est engagé à renforcer cette

administration pour ouvrir le « nouvel âge de la Douane ». Ce renforcement devrait passer par un plan douane massif, avec des renforts techniques et des moyens humains avec une augmentation du volume de promotions.

D. Amiel a souligné la mobilisation des agents de Bercy en cette période de crise au Moyen Orient, notamment en soutien des filières et sur la prévision économique. Sur ce sujet, **FO Finances** a rappelé que la forte hausse des carburants avait de graves impacts sur les agents utilisant leur véhicule personnel. L'administration doit mettre en place des solutions concrètes : assouplissement du télétravail, augmentation des indemnités kilométriques et des frais de déplacement.

Le PLF 2026 acte la suppression de 590 ETPT pour le ministère, avec encore 550 emplois en moins pour la DGFIP, ce que **FO Finances** et ses syndicats dénoncent. Le ministre s'est dit conscient de l'effet cumulatif de ces suppressions depuis des décennies mais au-delà, le ministre ne fait aucune annonce et se contente d'un constat.

Le budget de l'action sociale est sanctuarisé en 2026 mais uniquement en 2026. Cette enveloppe n'absorbera pas la hausse des coûts dont ceux de la restauration. **FO Finances** revendique pour l'action sociale, une mise en avant du caractère social, une harmonisation des barèmes, la fin du « premier arrivé-premier servi » pour les inscriptions en colonie et la fin de l'expérimentation au plat dans les restaurants de Bercy.



Sur les conditions de travail, le ministre a rappelé que la santé mentale était une grande cause nationale et que le nombre de suicides et tentatives de suicide à Bercy l'obligeait à renforcer l'accompagnement des agents. Si **FO Finances** est d'accord avec ces propos, par contre nous dénonçons les solutions mises en place et le plan d'action DGFIP qui est largement insuffisant, se concentrant sur le curatif, oubliant la prévention et surtout culpabilisant les agents et les managers de proximité.

Modification de décrets

En premier lieu, le projet de décret crée deux concours externes distincts, sur titres et travaux, pour le recrutement des inspecteurs des finances publiques qui exerceront respectivement les fonctions d'analyste et les fonctions de programmeur de système d'information. Pour **FO Finances**, ces modifications ne régleront en rien le problème d'attractivité.

En second lieu, le projet prévoit diverses mesures ajustant les conditions de recrutement et d'avancement dans le corps, suite à la réforme des carrières de la catégorie B intervenue en 2022 qui a entraîné pour certains agents un retard de promouvabilité en catégorie A. La modification de la plage d'appel a pour but de neutraliser cet effet négatif. Mieux vaut tard que jamais !!!

FO Finances a voté contre ces modifications de décrets, portant statut particulier des personnels de catégorie A de la DGFIP et portant déconcentration de la gestion de certains personnels à la DGFIP.

Le deuxième décret soumis à ce CSAM pose les bases juridiques de la délégation de pouvoirs du ministre chargé du budget, d'une part, et du directeur général des finances publiques, d'autre part, pour la gestion RH des personnels de la DGFIP, fonctionnaires et agents contractuels. Il élargit par ailleurs le champ des délégataires de signature du directeur général des finances publiques. Cette délégation de pouvoir ne peut concerner les décisions relatives à la nomination dans les corps et à la cessation de fonctions des fonctionnaires. Mais cette version permet la délégation des actes relatifs à la cessation de fonction des agents contractuels. Les décisions pouvant entrer dans le champ de la délégation concernent les domaines suivants :

- recrutement (pour les contractuels),
- mobilité,
- discipline et déontologie,
- temps de travail,
- dialogue social,
- congés, compte épargne-temps et autorisations d'absence,
- fin de la relation de travail (pour les contractuels).

Pour **FO Finances** et l'ensemble des fédérations, ce projet de délégation pose un problème d'équité entre agents sur le territoire notamment en termes de discipline et déontologie. **Cela a donc motivé un vote unanime défavorable, des fédérations.**

Document d'orientation sur la stratégie ministérielle de formation 2025-2027

Ce document d'orientation a été étudié en groupe de travail en novembre 2025, on reste sur un document stratégique ministériel sans beaucoup de concret.

FO Finances a rappelé ses revendications : augmenter les frais de missions et de déplacement, rembourser intégralement les frais de scolarité, instituer une formation obligatoire sur les discriminations et le handicap en présentiel. La fédération demande aussi une adaptation des formations pour les personnes handicapées, les proches aidants et les agents des DOM.

Le directeur des douanes a aussi précisé qu'un plan de rénovation de l'école de la Rochelle allait débuter, pour renforcer les capacités d'accueil et de formation, sur une durée de 30 ans. C'est une annonce surprenante dans une période où tout semble suspendu d'une année sur l'autre en fonction du contexte budgétaire ...

Élections professionnelles : arrêté listant les CSA et les Formations spécialisées des MEF

Aucune nouveauté par rapport aux élections de 2022, les fédérations ont demandé la mise en place de FS de site, notamment dans les cités administratives. Le ministre est favorable à une expérimentation sur 1 à 3 sites, mais des discussions sont toujours en cours avec le ministère de l'Intérieur.



Fiers de nos missions

Exigeants sur nos droits!



fofinances@orange.fr



[FOfinances.fr](https://fofinances.fr)

Charte ministérielle d'utilisation des outils numériques

Cette charte existe depuis 2018, elle devait être mise à niveau. La réunion de novembre 2025 a permis de faire évoluer la rédaction sur certains points :

- La protection des échanges entre OS et agents ;
- La proportionnalité des sanctions en cas de manquement des agents ;

- Une approche équilibrée de la présence des agents en ligne.

Cette charte fera l'objet d'une communication ministérielle et sera mise en ligne.

Au-delà de cette charte, **FO Finances** demande une formation des agents sur les usages du numérique et sur les risques déontologiques, liés notamment à l'IA. Il est urgent de mettre à disposition une IA interne au niveau de ce qui existe déjà.

Dans cet exercice institutionnel de dialogue social, peu d'annonces et peu de concret, même si c'était l'occasion pour le ministre de rappeler son attachement à la Douane et sa volonté de renforcer cette administration. FO Finances attend des actes au-delà des belles paroles... Sur ce sujet Douane comme sur la CCRF, nous avons pointé la mainmise de Beauvau. Notre ministre doit s'affirmer et gagner des arbitrages pour pouvoir renforcer les administrations de Bercy.

De façon générale et malgré un contexte d'inflation, FO Finances regrette que le ministre n'ait rien annoncé de concret pour tous les agents du ministère.



Fiers de nos missions

Exigeants sur nos droits!



fofinances@orange.fr



FOfinances.fr